



Département de la Moselle
Arrondissement de Boulay-
Moselle
Canton de Bouzonville

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de Guerstling, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DAUENDORFER Jean-Luc, maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de FLINOIS Stéphane.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance :
Françoise HESTROFFER.

Les conseillers municipaux	
Nombre d'élus en exercice	11
Nombre d'élus présents	10
Quorum	6
Nombre de procuration(s)	0
CONVOCACTION	
Datée du	26/03/2024
Affichée, publiée et transmise à ses membres le	26/03/2024
PUBLICATION DE LA DELIBERATION	
Affichage et publication du	11/04/2024
Dépôt en sous-préfecture le	11/04/2024

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27/02/2024

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

POINT N° 1 : PRESENTATION ET VOTE DU BUBGET PRIMITIF 2024 - APPROUVÉ

POINT N° 2 : DECISION PRENANT ACTE DU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI).- APPROUVÉ

POINT N° 3 : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - APPROUVÉ

POINT N° 4 : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES - APPROUVÉ

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Au registre, suivent les signatures

La présente délibération est rendue exécutoire de plein droit après affichage ou publication ou notification et dépôt auprès des services préfectoraux. Elle peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : recours administratif gracieux auprès de mes services ou recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent.